



LE MOUVEMENT DE LA PAIX

Agréé Association Nationale de la Jeunesse et d'Éducation Populaire

Association à statut consultatif ECOSOC à l'ONU

9 rue Dulcie September - 93400 Saint-Ouen

Tél. 01 40 12 09 12 - Courriel : national@mvtpaix.org

www.mvtpaix.org

COMMUNIQUE

Le Mouvement de la Paix appelle à signer l'Initiative Citoyenne Européenne « Pas de profit sur la pandémie »

La culture de la paix est fondée sur la réalisation concrète et complète des droits humains dont le droit à la santé.

Alors que la COVID-19 se propage, 195 organisations dont le Mouvement de la Paix ont, au plan européen, lancé une **initiative citoyenne européenne (ICE)** visant à ce que **la Commission européenne prenne des mesures pour faire des vaccins et des traitements anti-pandémiques un bien public mondial, librement accessible à tous**. Personne n'est en sécurité tant que tout le monde n'a pas accès à des traitements et des vaccins sûrs et efficaces. Nous avons tous droit à la protection.

Tels sont les objectifs principaux de cette initiative qui entend obtenir « *que les droits de propriété intellectuelle, brevets compris, n'entravent pas l'accessibilité ou la disponibilité de tout vaccin ou traitement futur contre la COVID-19* ».

Le Mouvement de la Paix appelle ses comités, ses adhérents-es, et tous ses amis-ies, à soutenir cette initiative en signant et en appelant à signer le texte de [l'appel "Pas de Profit sur la Pandémie"](#) pour parvenir à 1 million de signatures afin d'imposer un débat à ce sujet au niveau de l'UE.

Cette pétition est aussi accessible [sur le site du Mouvement de la paix en cliquant ici](#).

Par ailleurs le Mouvement de la Paix invite les citoyennes et citoyens à se joindre aux initiatives lancées dans le cadre de cette campagne et en particulier à

- ✓ se saisir de la date du **11 mars 2021**, funeste anniversaire de la déclaration de la pandémie, pour faire avancer ces exigences de biens communs universels.
- ✓ à manifester le **7 avril 2021**, lors d'une journée mondiale de la santé,

Au-delà des objectifs et arguments communs susvisés, le Mouvement de la paix rappelle que le 22 janvier 2021 le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires est entré en vigueur. Dans ce contexte le gouvernement français, conformément à ses engagements au titre de l'article 6 du TNP devrait annoncer le gel immédiat des programmes de modernisation des armes nucléaires en cours. Ainsi de l'ordre de 100 milliards d'euros sur 15 ans seraient libérés pour la santé, les hôpitaux publics, l'éducation, la transition écologique et bien sûr la lutte contre la pandémie, afin que tout le monde ait accès à des traitements et des vaccins sûrs et efficaces et que soit réalisé le droit de tous à la protection.

Paris, le 28 février 2021
Le Mouvement de la Paix